

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception :  
23/10/2012

Dossier complet le :  
26/10/2012

N° d'enregistrement :  
F-011-12-C-0032

#### 1. Intitulé du projet

Création d'une passerelle piétonne en gare de Corbeil-Essonnes

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Réseau Ferré de France (RFF)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

PERRY Ludivine – Directrice d'opérations

RCS / SIRET

4 1 2 2 8 0 7 3 7 0 0 4 1 9

Forme juridique

Etablissement public national

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet :

N° de rubrique et sous-rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<b>Rubrique n7 : « Ouvrages d'art » ; a – « Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres »</b>	Création d'une passerelle piétonne d'une longueur de 61 mètres

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

##### 4.1 Nature du projet

Afin de permettre la mise en accessibilité de la gare de Corbeil-Essonnes, le présent projet consistera en la création d'une passerelle piétonne traversante non-couverte permettant de relier les quais 1, 2, 3 et 4.

Les accès à cette passerelle se feront via 6 ascenseurs (630 et 800 kg) et 6 escaliers fixes (4 assurant la liaison quais-passerelle et 2 assurant la liaison ville-passerelle) à créer

##### 4.2 Objectifs du projet :

Créer une passerelle piétonne en gare de Corbeil-Essonnes pour permettre l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet :

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation :

###### Calendrier de réalisation

Les travaux de création de la passerelle piétonne en gare de Corbeil-Essonnes sont prévus à l'horizon 2016 et s'étaleront sur une période d'environ 30 mois.

###### Aménagements du chantier

Des zones propres aux installations de chantier et au stockage des matériaux seront possibles au niveau du parking (côté accès E2) et de la cour de la halle FRET (SERNAM).

Concernant la passerelle, deux zones situées de part et d'autre des voies seront nécessaires pour la pose par grue des deux tronçons assemblés sur place. Elles pourraient être envisagées l'une au niveau du parking (côté accès E2) et l'autre au niveau de la gare routière Emile Zola.

###### Modalités de réalisation des travaux

Durant la phase de travaux, le service d'exploitation de la gare sera maintenu en dehors des quelques périodes d'interception du trafic. On peut également signaler que certains des travaux envisagés nécessiteront le ralentissement des trains.

Les travaux propres à la mise en place de la passerelle sont prévus comme suit :

- Les travaux situés en extrémité de la passerelle seront réalisés de jour avec confinement des zones de chantier ;
- Le pré-assemblage des éléments de la passerelle sera réalisé en usine et l'assemblage final se fera sur site situé depuis la zone du parking PDU côté Parvis et côté gare routière, ces deux zones étant mises à disposition du chantier ;
- L'ensemble des travaux de pose de structure de la passerelle sera réalisé en 2 tranches, de nuit ou de week-end, avec interception des circulations et consignation des caténaires. L'assemblage du tablier, de la couverture et des escaliers se fera grâce à deux grues : l'une côté Bâtiment Voyageurs pour le 1<sup>er</sup> tronçon, et l'autre côté gare routière pour le 2<sup>ème</sup> tronçon.
- Les travaux de second œuvre sur la passerelle seront réalisés de nuit avec interception des circulations ferroviaires et consignations des caténaires (notamment garde-corps et protections des caténaires).
- Les travaux sur les caténaires seront également réalisés de nuit avec interception des circulations ferroviaires et consignations des caténaires.

De nuit (avec coupure du trafic ferroviaire si besoin), seront réalisées les fosses d'ascenseurs et piles de la passerelle.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation :

A terme, la passerelle mise en place (reliant la ville aux quais 1, 2, 3 et 4) sera équipée d'ascenseurs et donc accessible pour les PMR. Elle permettra ainsi un lien ville / quais mais aussi un lien ville / ville directement accessible depuis le parking de la gare de Corbeil-Essonnes.

Une fois la passerelle mise en place, le fonctionnement de la gare de Corbeil-Essonnes sera modifié car la nouvelle passerelle engendrera un report légèrement plus au Sud d'une partie des flux voyageurs, et surtout de l'ensemble des flux PMR, notamment les utilisateurs de fauteuils roulants.

##### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de création de la passerelle piétonne en gare de Corbeil-Essonnes sera soumis à une procédure d'autorisation de modification d'Etablissement Recevant du Public (ERP).

##### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la procédure de demande d'examen au « Cas par cas » conformément au décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux ou d'ouvrages d'aménagements.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération – préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale :	Environ 2 ha
Passerelle :	
- Longueur :	61 mètres
- Largeur :	3 à 4 mètres
- Hauteur (par rapport au sol) :	5,80 mètres

#### 4.6 Localisation du projet :

Adresse et commune(s)  
d'implantation:

Gare de Corbeil-Essonnes  
Place Henry Barbusse  
91100 Corbeil-Essonnes

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02°28'22"E

Lat 48°36'48"N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_° \_' \_" \_

Lat. \_° \_' \_" \_

Point d'arrivée :

Long. \_° \_' \_" \_

Lat. \_° \_' \_" \_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

##### 5.1 Occupation des sols :

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La future passerelle piétonne surplombera les quais 1, 2, 3 et 4 existants de la gare de Corbeil-Essonnes correspondant à des emprises ferroviaires.  
Les accès à cette passerelle se feront depuis le parking de la gare de Corbeil-Essonnes à l'Est et depuis la gare routière à l'Ouest.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme (PLU), approuvé en date du 27/06/2005 (actuellement en cours de révision).  
Zonage : **UI** (zone ferroviaire et industrielle)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

##### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale), ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures routières de l'Etat en Essonne est actuellement en cours de consultation publique pour une durée de 2 mois (jusqu'à mi-juillet 2012). Les grandes infrastructures de transport identifiées à proximité de la gare sont : - La RN104 à environ 1100 m au Nord-Ouest de la gare, - L'A6 à environ 2,8 km à l'Ouest de la gare.
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>PPRn Inondation « Seine »</b> (approuvé le 20/10/2003) <b>PPRn Inondation « Vallée de l'Essonne »</b> (prescrit depuis le 10/04/2009) <b>PPRn Inondation « Essonne »</b> (prescrit depuis le 22/06/2001) <i>Nota : d'après la cartographie des risques en Essonne, la gare de Corbeil-Essonnes n'est pas située en zone inondable.</i>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est située à environ 450 m au Sud du site pollué relatif à l'ancienne usine à gaz de Corbeil-Essonnes
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE Albien - Néocomien
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage en eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée associé à un captage en eau potable. A noter la présence des : - PPR d'Etiolles (captage abandonné) à environ 2 km au Nord-Est du projet, PPR de Morsang-sur-Seine à environ 5 km au Sud du projet.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SIC : <b>FR1100805</b> – Marais des Basses Vallées de la Juine et de l'Essonne <b>à environ 6 km</b> au Sud-Est du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du projet est située dans le périmètre de protection (approuvé en 2005) des <b>Grands Moulins de Corbeil, monument historique inscrit</b> situé en bordure de Seine <b>à environ 450 m</b> à l'Est du projet. Les Grands Moulins de Corbeil se situent en bordure de Seine et dominant le fleuve. Malgré cela, aucune co-visibilité n'est possible entre le lieu du projet et le monument historique des Grands Moulins de Corbeil du fait de l'urbanisation et de la faible hauteur du projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques gravas seront excavés lors de la création des fosses d'ascenseurs et des piles de la passerelle et seront triés et évacués vers un centre de traitement CET 3 (pour déchets non pollués).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux à importer seront empruntés à des zones déterminées ultérieurement. Toutefois, les ressources naturelles du sol et du sous-sol du site ne seront pas utilisées. De plus, le Maître d'Ouvrage veillera également au mode de transport des matériaux afin d'en limiter l'impact sur l'environnement.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 6 km du site Natura 2000 le plus proche. Du fait de la nature du projet et de son éloignement du SIC des marais de la Basse Vallée de la Juine, le projet n'aura pas d'impact sur ce site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les zonages réglementaires associés au PPRI de la Seine et n'est pas situé en zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La période de travaux sera nécessairement une période génératrice de nuisances sonores. Ces nuisances seront toutefois limitées dans le temps. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances (adaptation des matériels et modes opératoires, formation du personnel et mise en place de protections vis-à-vis des riverains...) Il est également à noter qu'avant le démarrage des travaux, un dossier Bruit de chantier sera réalisé et mis à la disposition du public.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont susceptibles d'engendrer des vibrations du fait de l'intervention des engins de chantier. Ces éléments seront à confirmer en fonction de la nature des sols (propagation potentielle...) et de la proximité du bâti.
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	A terme, la passerelle sera dotée d'un éclairage permettant son utilisation à toute heure. Ces émissions lumineuses n'induiront pas d'impacts significatifs.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, des émissions de poussières dans l'atmosphère seront possibles, quoique probablement extrêmement faibles étant donné l'absence de travaux de terrassement et de démolition dans le cadre du projet. Ce phénomène apparaît comme temporaire puisque limité à la phase chantier et aux abords immédiats de la gare. En phase de travaux, des mesures de réduction de la pollution atmosphérique seront prises telles que : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h sur le chantier,</li> <li>- l'interdiction de brûlage de toute nature.</li> </ul> Ces éléments seront repris dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production de déchets sera maîtrisée. En effet, les déchets seront triés et acheminés selon leur type vers des filières agréées adaptées (bacs de rétention étanches pour les déchets polluants et évacuation dès que nécessaire ; tri et valorisation des déchets courants lorsque cela est possible). Le chantier disposera également de produits de neutralisation ou absorbants. De plus, les déchets courants seront stockés dans des récipients adaptés. Dans la mesure du possible, après leur tri, la revalorisation de ces déchets sera réalisée.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de la passerelle, prévue plus au Sud, est susceptible d'entraîner une modification de la perception du paysage aux abords de la gare. Notons cependant que cette passerelle est concernée par le périmètre de protection des Grands Moulins de Corbeil mais qu'il n'existe aucune co-visibilité entre les deux.

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?



La création de la passerelle piétonne en gare de Corbeil-Essonnes aura un **impact positif** sur le cadre de vie des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).  
La passerelle engendrera un report d'une partie des flux piétons plus au Sud de la gare, mais en meilleure interface avec les infrastructures multimodales et en permettant l'accès aux PMR.

### 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Proche de la gare, se situe le projet de création de la ZAC de la Montagne des Glaises (située en bordure Ouest de la gare). Il s'agit d'un programme d'habitat, de commerces, d'activités et de stationnements.  
Ce projet de ZAC de la Montagne des Glaises a démarré en 2010 et la fin des travaux est prévue pour 2014. Il sera donc fini avant le démarrage des travaux propres au présent projet.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création de la passerelle piétonne, permettant la mise en accessibilité de la gare de Corbeil-Essonnes, s'insère au sein d'emprises ferroviaires préexistantes.

De plus, la présente analyse a permis de mettre en évidence l'absence d'enjeux particuliers aux abords du projet.

Durant la phase travaux, le présent projet sera à l'origine de perturbations ponctuelles du service de gare et de nuisances modérées (émissions de bruit) pour les riverains. La carte d'occupation des sols, présentée en annexe, indique toutefois que les zones d'habitat les plus proches ne sont pas situées à proximité immédiate du projet.

En phase exploitation, la création de la passerelle modifiera la perception paysagère aux abords de la gare et impliquera des modifications des flux des usagers au sein même de celle-ci.

Compte tenu de l'analyse des enjeux présents sur le site, du projet et de ses impacts sur les différentes composantes environnementales, il ne nous paraît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact dans le cadre du présent projet de création d'une passerelle piétonne en gare de Corbeil-Essonnes.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle de 1/16 000 et 1/ 64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent :

Objet
Plan de l'existant

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

*Paris*

le

Signature



**RESEAU FERRE DE FRANCE**  
 Direction régionale Ile-de-France  
 87-89, quai Panhard et Levassor  
 CS 61301  
 75214 PARIS CEDEX 13

*François-Régis ORIZOT, Directeur régional*



## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire A JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N°14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMERISE PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSEE A L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ELECTRONIQUE

#### Personne physique

Adresse

Numéro  Extension  Nom de la voie

Code Postal  Localité  Pays

Tél  Fax

Courriel  @

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro  92 Extension  Nom de la voie  Avenue de France

Code postal  75648 Localité  Paris Cedex 13 Pays  France

Tél  01.53.94.30.00 Fax  01.53.94.38.00

Courriel  @

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

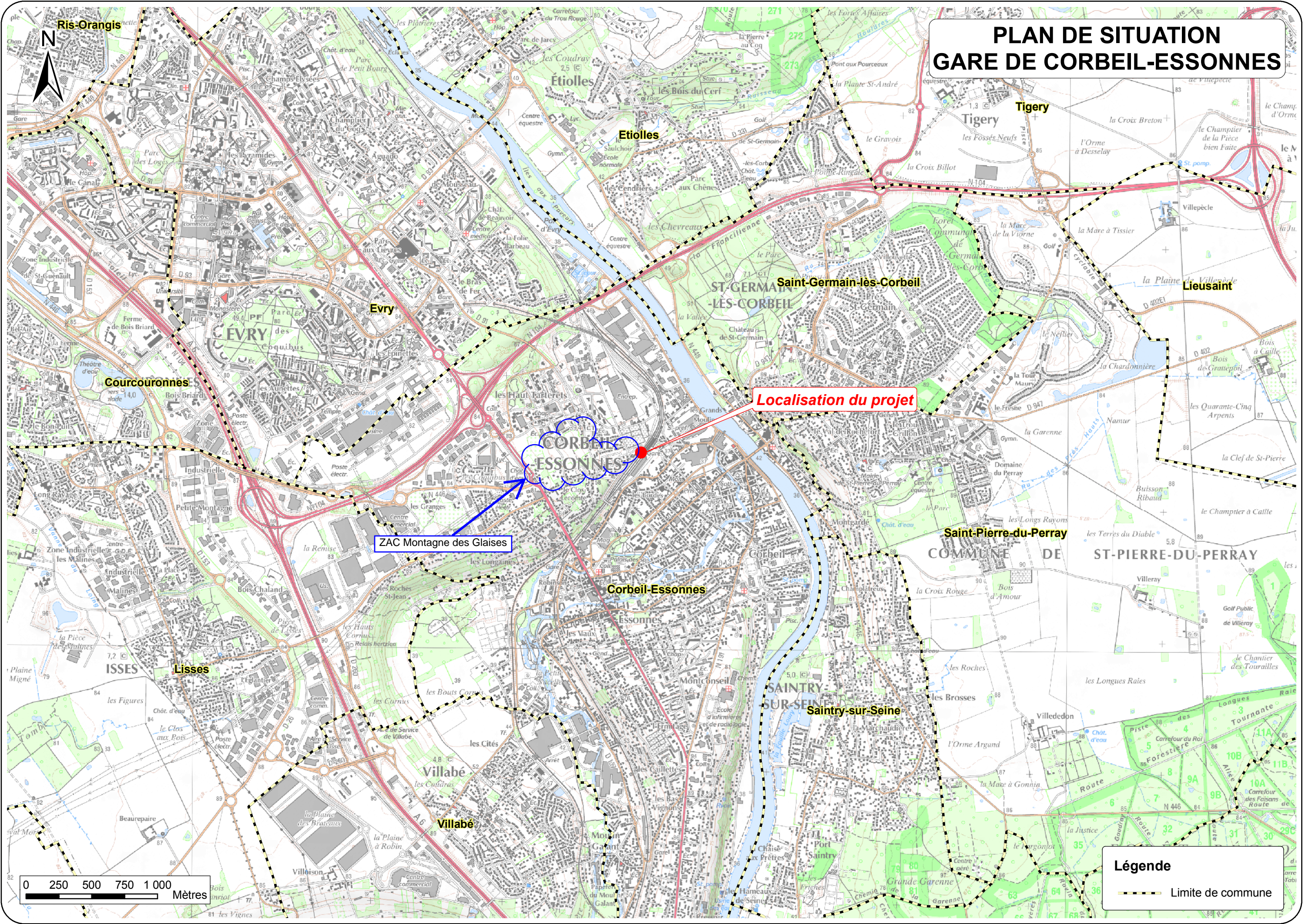
Nom  PERRY Prénom  Ludivine

Qualité  Directrice d'opérations

Tél  01.53.94.98.63 Fax

Courriel  ludivine.perry@rff.fr

# PLAN DE SITUATION GARE DE CORBEIL-ESSONNES



Localisation du projet

ZAC Montagne des Glaises

**Légende**  
--- Limite de commune

0 250 500 750 1000 Mètres

# GARE DE CORBEIL-ESSONNES - LOCALISATION DES PRISES DE VUE

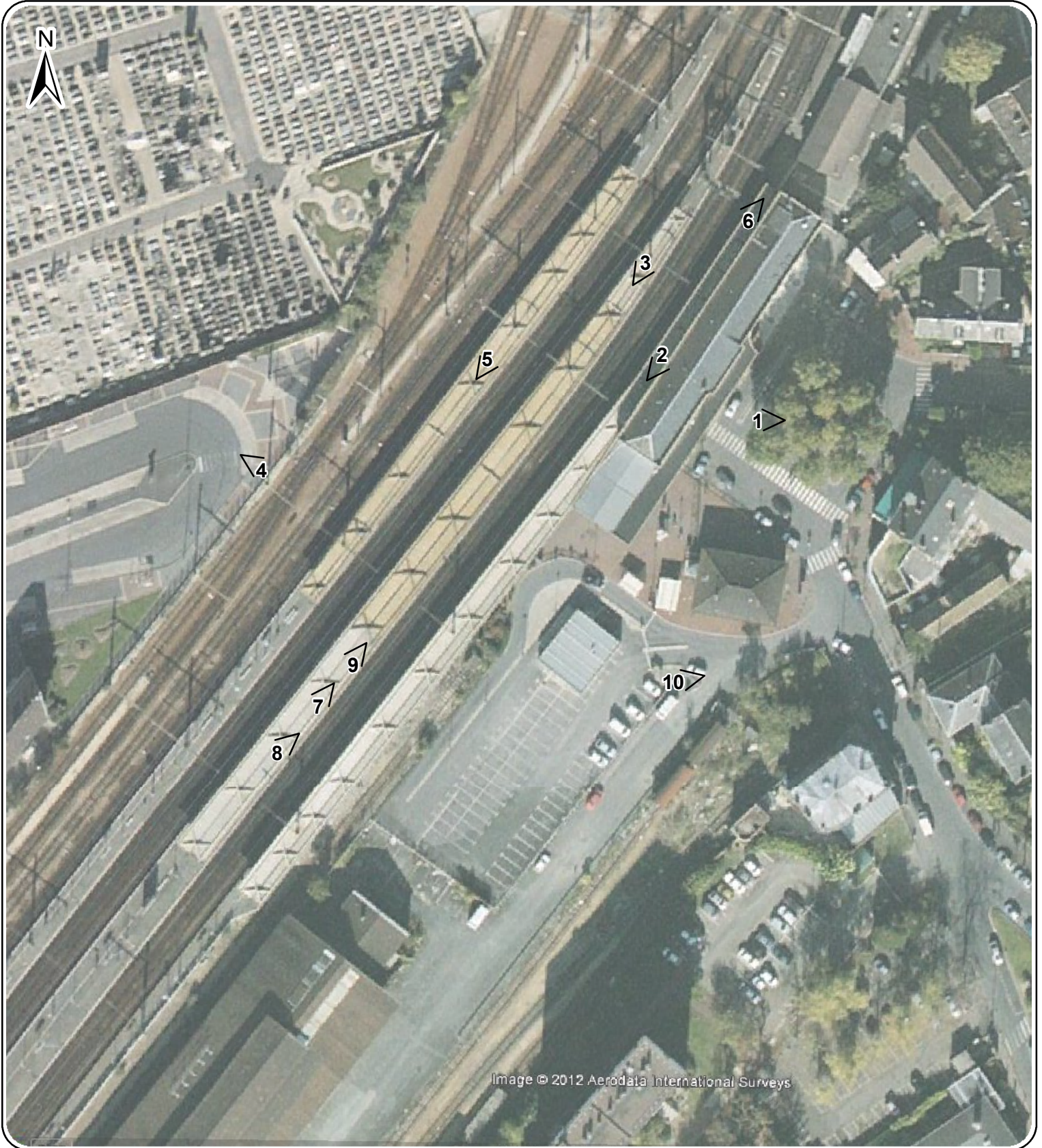


Image © 2012 Aerodata International Surveys

0 10 20 30 40 Mètres

## Légende

◁ 4 Numéro de la photographie et cône de vue

**PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE – Gare de Corbeil-Essonnes**  
(Photos prises le 26/04/2012)

**CONTEXTE**



- Photo N°1 : Vue sur le Bâtiment Voyageurs depuis la place de la Gare -



- Photo N°3 : Quai 2 en direction du Nord -



- Photo N°2 : Quai 1 en direction du Nord au niveau du Bâtiment Voyageurs -



- Photo N°4 : Vue sur les quais de la gare depuis la gare routière Emile Zola -



- Photo N°5 : Quai 3 en direction du Nord -

## LOCALISATION DU PROJET



- Photo N°6 : Quai 1 en direction du Sud au niveau de l'extrémité du Bâtiment Voyageurs -  
(Projet : Création de la passerelle assurant la liaison ville – ville et de 6 ascenseurs)



- Photo N°8 : Quai 2 en direction du Sud -  
(Projet : Vue au niveau de l'implantation de la future passerelle assurant la liaison ville – ville)



- Photo N°7 : Quai 2 en direction du Sud -  
(Projet : Vue sur la future passerelle assurant la liaison ville – ville et les ascenseurs liés)

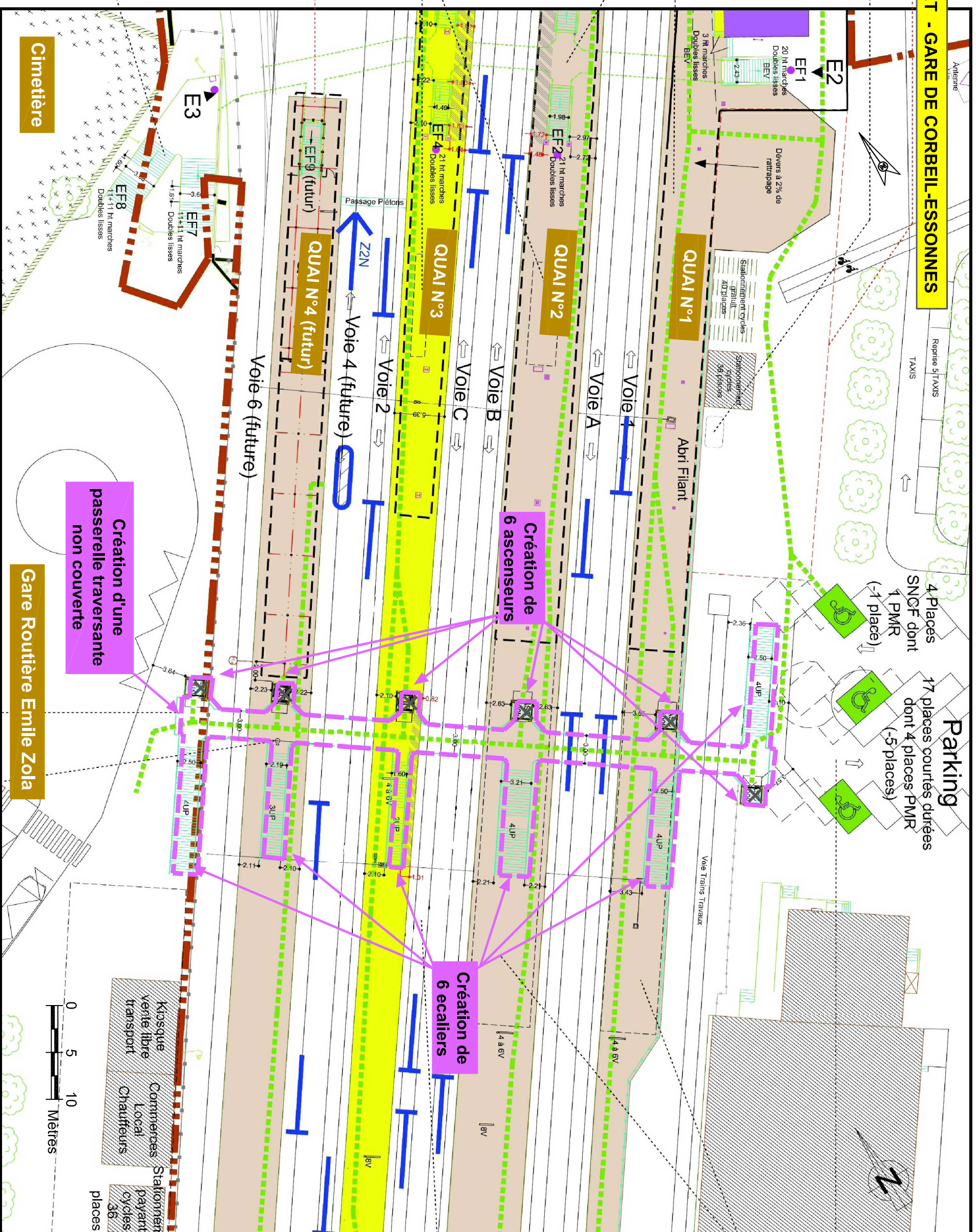


- Photo N°9 : Quai 2 en direction du Sud -  
(Projet : Vue sur la future passerelle assurant la liaison ville – ville et les ascenseurs liés)

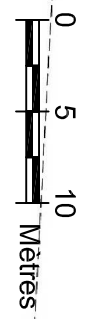


- Photo N°10 : Vue depuis le parking sur les quais -  
(Projet : Vue sur la future passerelle)

# PLAN DU PROJET - GARE DE CORBEIL-ESSONNES



- EXIST** Circulation publique sous CAB ou potentiellement
- PROJ** Circulation publique sous CAB
- PROJ** Circulation publique sous CAB
- PROJ** Abris
- PROJ** Billetterie
- PROJ** Locaux de service
- PROJ** Commerces
- PROJ** Locaux techniques
- PROJ** Pavo
- PROJ** Passerelle
- PROJ** Zone d'acces PMR
- PROJ** Accès d'acces
- PROJ** Point d'acces
- PROJ** Balise audio de guidage et d'information
- PROJ** Toilettes publiques accessibles aux PMR
- PROJ** Cheminement PMR
- PROJ** Ascenseurs + Rampes
- PROJ** Travaux d'extension
- PROJ** Commerces locaux
- PROJ** Stationnement payant cycles 35 places
- PROJ** Place parking
- PROJ** Limite emprise foncière



# GARE DE CORBEIL-ESSONNES - OCCUPATION DU SOL



Café

Gare

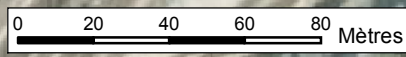
Brasserie - Restaurant

Boulangerie

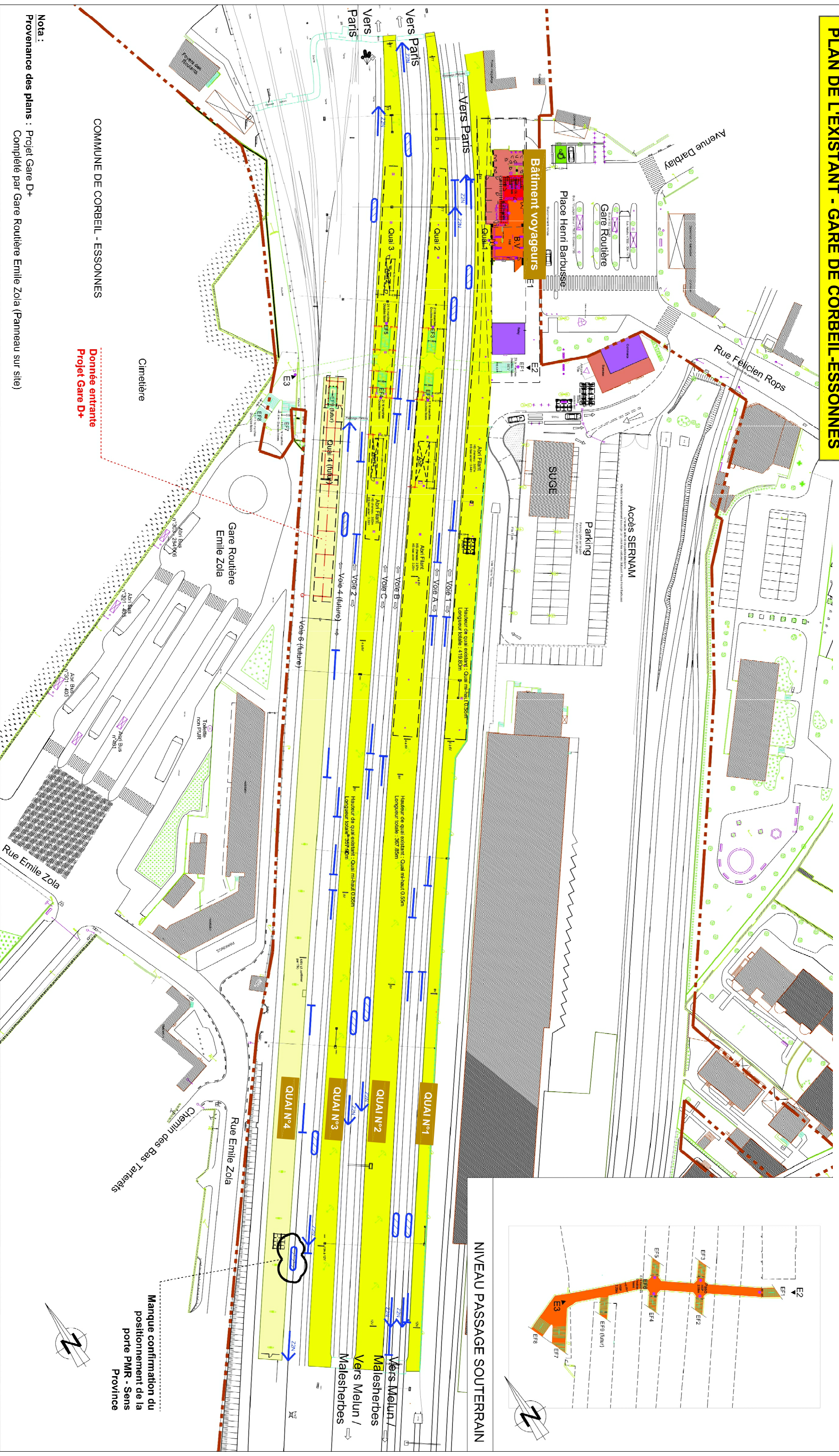
Hangar

**Légende**

- Parking
- Habitat pavillonnaire
- Logement collectif
- Voirie
- Voie ferrée
- Espaces verts
- Commerces
- Cimetière
- Périmètre de protection des Grands Moulins de Corbeil (monument historique inscrit)



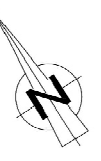
# PLAN DE L'EXISTANT - GARE DE CORBEIL-ESSONNES



**Nota :**  
 Provenance des plans : Projet Gare D+  
 Complète par Gare Routière Emile Zola (Panneau sur site)

## NIVEAU BÂTIMENT VOYAGEURS ET QUAIS

- |   |  |                      |                          |                                |                        |                                |                      |                         |                                |                       |                              |   |  |                              |                                      |                                  |  |                                |                                      |
|---|--|----------------------|--------------------------|--------------------------------|------------------------|--------------------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------------|-----------------------|------------------------------|---|--|------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|--|--------------------------------|--------------------------------------|
| <b>EXIST</b> Circulation publique       | <b>EXIST</b> Circulation publique hors CAB | <b>EXIST</b> Abris   | <b>EXIST</b> Billetterie | <b>EXIST</b> Locaux de service | <b>EXIST</b> Commerces | <b>EXIST</b> Locaux techniques | <b>EXIST</b> Paso    | <b>EXIST</b> Passerelle | <b>EXIST</b> Zones d'accès PMR | <b>EXIST</b> Accès E1 | <b>EXIST</b> Point d'accueil | <b>EXIST</b> Balise audio de guidage et d'information | <b>EXIST</b> Toilettes publiques accessibles aux PMR | <b>EXIST</b> Cheminement PMR | <b>EXIST</b> Ascenseurs + Rampes PMR | <b>EXIST</b> Travaux d'extension | <b>EXIST</b> Zone de passage non conforme pour circulation voyageurs | <b>EXIST</b> Place parking PMR | <b>EXIST</b> Limite emprise foncière |
| <b>PROU</b> sous CAB ou potentiellement | <b>PROU</b> sous CAB                       | <b>PROU</b> sous CAB | <b>PROU</b> sous CAB     | <b>PROU</b> sous CAB           | <b>PROU</b> sous CAB   | <b>PROU</b> sous CAB           | <b>PROU</b> sous CAB | <b>PROU</b> sous CAB    | <b>PROU</b> sous CAB           | <b>PROU</b> sous CAB  | <b>PROU</b> sous CAB         | <b>PROU</b> sous CAB                                  | <b>PROU</b> sous CAB                                 | <b>PROU</b> sous CAB         | <b>PROU</b> sous CAB                 | <b>PROU</b> sous CAB             | <b>PROU</b> sous CAB   | <b>PROU</b> sous CAB           | <b>PROU</b> sous CAB                 |





IA—ESPAÑA—PORTUGAL—UNITED KINGDOM—IRELAND—BELGIË—NEDERLAND—DANMARK—SVERIGE—SUOMI—EESTI—LATVIJA—LIETUVA—POLSKA—SLO  
OUVERTURE—INNOVATION—INTERCONNEXION—PARTENARIAT—ÉCO-RESPONSABILITÉ—RÉSEAU—AVENIR—MOBILITÉ—ACCÈS—EUROPE—TERRITOIRES—ÉVOLUTION—PERFORMANCE—DÉVELOPPEMENT DURABLE—ACCOMPAGNEMENT—COMMUNICATION—SÉCURITÉ—AMÉNAGEMENT  
LIMOUSIN—HAUTE ET BASSE NORMANDIE—ÎLE DE FRANCE—LANGUEDOC ROUSSILLON—ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE—AQUITAINE POIT  
OUVERTURE—INNOVATION—INTERCONNEXION—PARTENARIAT—ÉCO-RESPONSABILITÉ—RÉSEAU—AVENIR—MOBILITÉ—ACCÈS—EUROPE—TERRITOIRES—ÉVOLUTION—PERFORMANCE—DÉVELOPPEMENT DURABLE—ACCOMPAGNEMENT—COMMUNICATION—SÉCURITÉ  
ITAINE POITOU CHARENTES—BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ—BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE—CENTRE LIMOUSIN—HAUTE ET BASSE NORMANDIE—ÎLE DE  
SÉCURITÉ—AMÉNAGEMENT—ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE—AQUITAINE POITOU CHARENTES—BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ—BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE—CENTRE LIMOUSIN—HAUTE ET BASSE NORMANDIE—ÎLE DE FRANCE—LANGUEDOC ROUSSILLON—MIDI PYRÉNÉES—NORD PAS DE CALAIS P  
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE—AQUITAINE POITOU CHARENTES—BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ—BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE—CENTRE LIMOUSIN—HAUTE ET BASSE NORMANDIE—ÎLE DE FRANCE—LANGUEDOC ROUSSILLON—MIDI PYRÉNÉES—NORD PAS DE CALAIS P



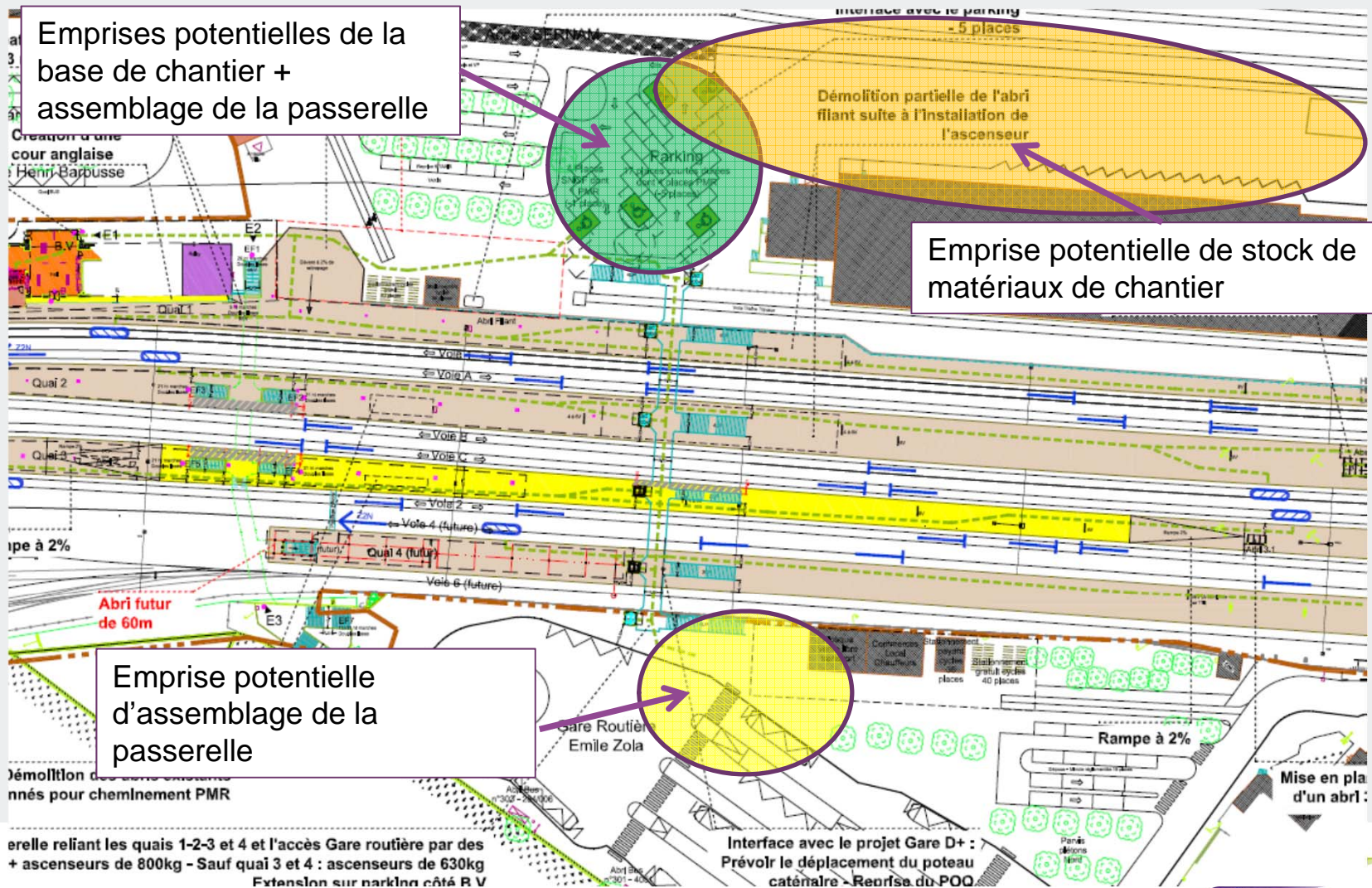
# Mise en accessibilité de la gare de Corbeil-Essonnes

Examen cas par cas

26 octobre 2012

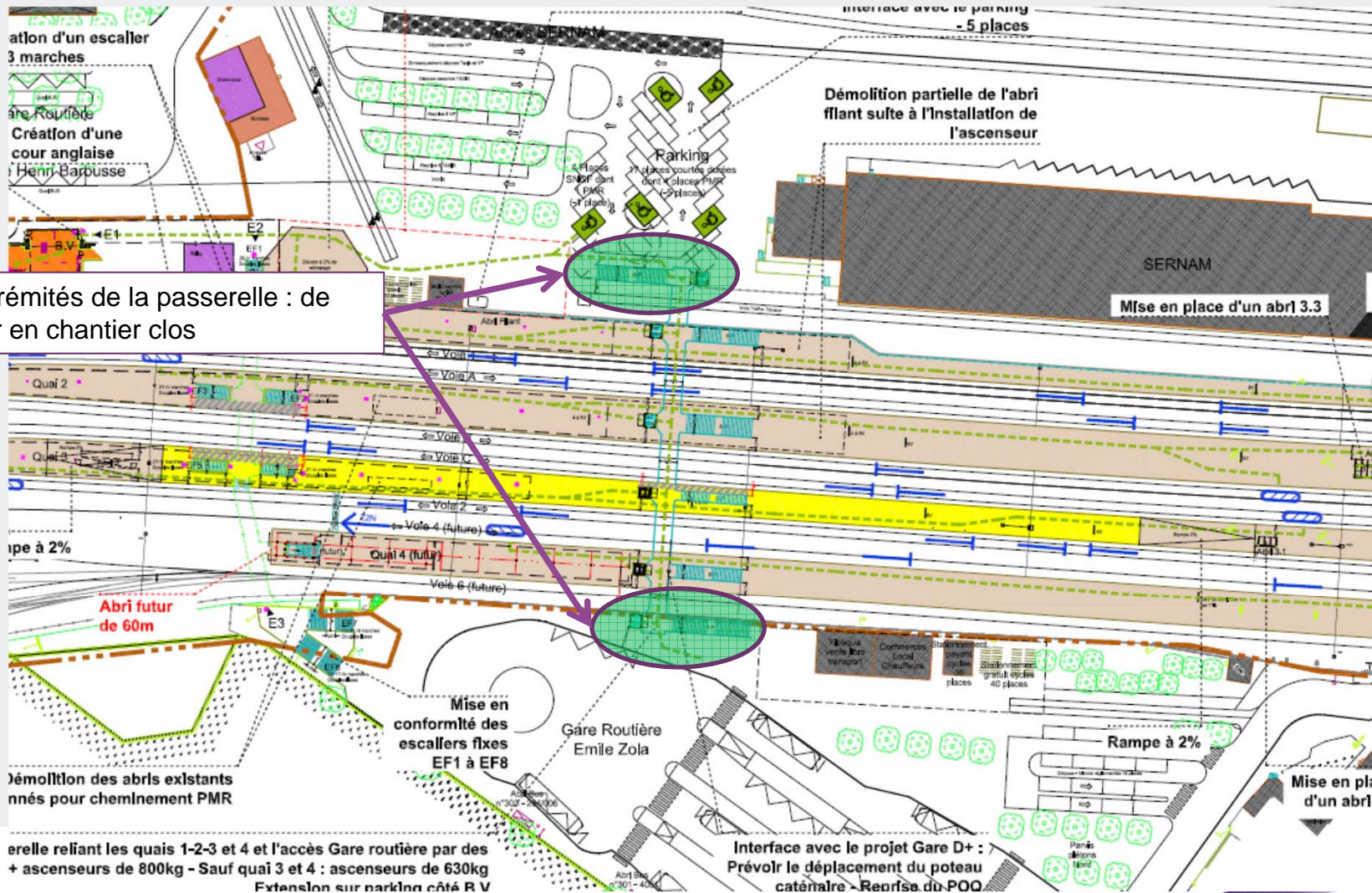


# Création passerelle piétonne en gare de Corbeil-Essonnes : aménagement du chantier

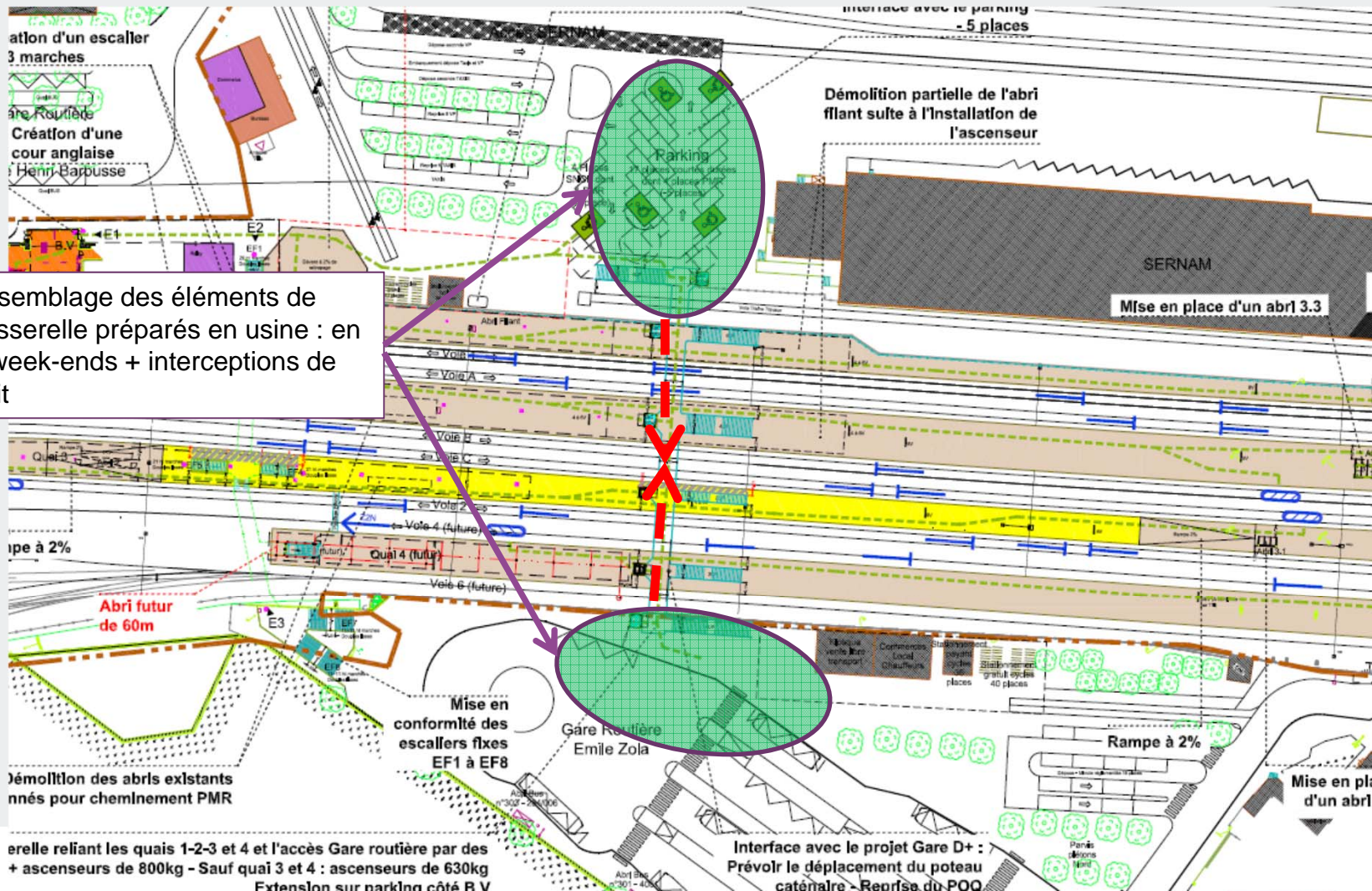


Passerelle reliant les quais 1-2-3 et 4 et l'accès Gare routière par des ascenseurs de 800kg - Sauf quai 3 et 4 : ascenseurs de 630kg  
Extension sur parking côté R V

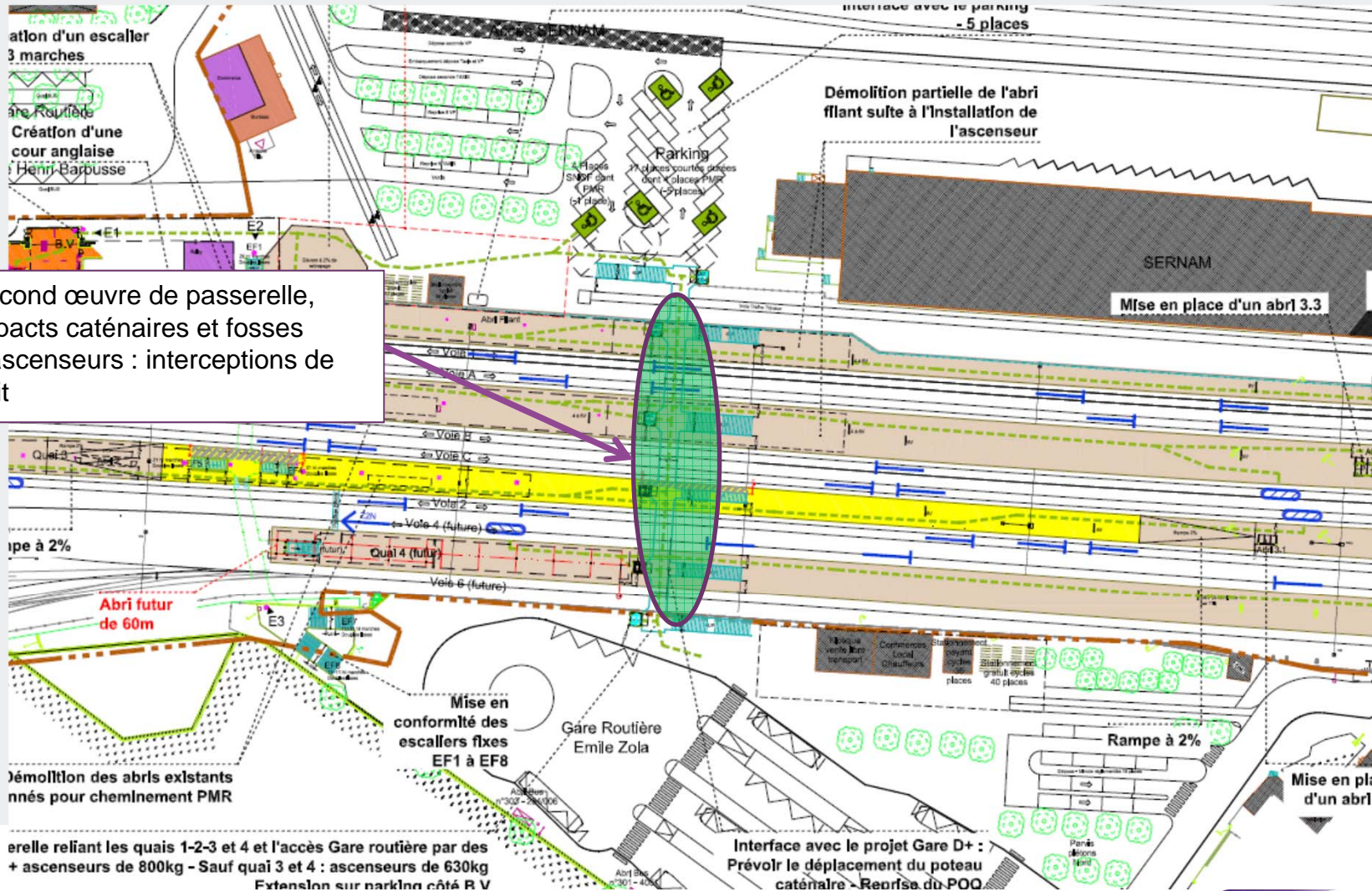
# Création passerelle piétonne en gare de Corbeil-Essonnes : modalités de réalisation des travaux (1)



# Création passerelle piétonne en gare de Corbeil-Essonnes : modalités de réalisation des travaux (2)



# Création passerelle piétonne en gare de Corbeil-Essonnes : modalités de réalisation des travaux (3)



Second œuvre de passerelle, impacts caténaux et fosses d'ascenseurs : interceptions de nuit

Passerelle reliant les quais 1-2-3 et 4 et l'accès Gare routière par des ascenseurs de 800kg - Sauf quai 3 et 4 : ascenseurs de 630kg  
Extension sur parking côté R.V